

LISTE ET STATUT DES PAYS MEMBRES DE L'AGENCE DE COOPÉRATION CULTURELLE ET TECHNIQUE (ACCT)

Les pays membres de l'ACCT:

Belgique	Luxembourg
Bénin	Mali
Burkina-Faso	* (île) Maurice
Burundi	Monaco
*Canada	République centrafricaine
**Canada-Québec	Rwanda
**Canada-Nouveau-Brunswick	Sénégal
Comores	*Seychelles
Congo	Tchad
Côte-d'Ivoire	Togo
Djibouti	Tunisie
*Dominique	*Vanuatu
France	Vietnam
Guinée	Zaïre
Haïti	
Liban	

Les États associés à l'ACCT:

Cameroun
Égypte
Guinée-Bissau
Laos
Maroc
Mauritanie
*Sainte-Lucie

* Aussi membres du Commonwealth.

** Le Québec et le Nouveau-Brunswick ont un statut de gouvernement participant au sein de l'ACCT.

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DU CANADA AUX INSTITUTIONS GOUVERNEMENTALES DE LA FRANCOPHONIE

La contribution annuelle globale du Canada à la Francophonie est d'environ 8 millions de dollars. Les institutions suivantes ont reçu les montants suivants en 1985:

Agence de coopération culturelle et technique (ACCT)	\$3,9 millions
Programme spécial de développement (PSD)	\$1,5 million
Conférence des ministres de l'Éducation nationale des pays d'expression française (CONFEMEN)	\$125 000
Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française (CONFESJES)	\$700 000
Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES)	\$20 000
Conseil international de la langue française (CILF)	\$40 000
Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF)	\$1,04 million
Biennale de la langue française	\$50 000